



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 février 2023

Rapport public thématique

UNIVERSITÉS ET TERRITOIRES

La France se caractérise par un bon taux de diplômés du supérieur chez les 25-34 ans (49,4% contre 45,6 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE). Toutefois, en observant la répartition géographique de ce taux, on s'aperçoit qu'il existe encore des inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur, puisque le taux de diplômés réduit globalement à mesure que l'on s'éloigne des grandes villes. En effet, de nombreuses difficultés empêchent de trouver une doctrine stable - celle-ci oscillant entre le fait de garantir une offre de proximité sur l'ensemble du territoire ou d'assumer les inégalités territoriales existantes dans l'offre universitaire. L'origine sociale des étudiants reste la cause principale d'inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Le rapport publié ce jour par la Cour des comptes met en évidence la relation complexe et persistante entre l'enseignement supérieur et l'origine géographique.

Des enjeux territoriaux dans les missions d'enseignement supérieur et de vie étudiante

Les inégalités sociales et géographiques dans l'accès à l'université sur le territoire demeurent, en dépit des tentatives engagées pour les réduire. Pour y remédier, des antennes universitaires ont été ouvertes ou maintenues, afin de rapprocher la formation des territoires. Au nombre de 150 environ, elles accueillent à elles seules près de 91 000 étudiants. Selon l'enquête de la Cour, leur coût est comparable, voire inférieur, à celui des formations installées au sein des sites principaux. De plus, le taux de réussite observé dans les antennes ne présente pas de différence majeure avec les universités mères ; en revanche, le taux de poursuite d'études en deuxième cycle est faible. Par ailleurs, les campus connectés constituent une autre réponse aux difficultés géographiques et sociales d'accès à l'enseignement supérieur, même si leur succès paraît mitigé. La lutte contre les inégalités se joue également dans l'accueil et dans l'assistance offerte aux étudiants - certaines universités déployant des efforts importants pour mener une politique ambitieuse en matière de vie étudiante. La Cour a toutefois constaté de fortes disparités entre les établissements. La coordination des Crous et des universités, notamment dans les domaines du logement et de la restauration, n'est pas satisfaisante sur l'ensemble des sites.

La nécessité de prendre en compte l'hétérogénéité des universités pour assurer leur pilotage

Aujourd'hui, des fractures évidentes apparaissent entre des établissements partageant la dénomination « d'université », mais qui n'ont plus rien de comparable les uns avec les autres. Ainsi, certaines universités conduisent une recherche de premier ordre au niveau mondial et

orientent leurs formations dans cette optique, alors que d'autres assurent une part plus importante de premier cycle et concentrent leurs forces de recherche sur quelques disciplines, faute de pouvoir bénéficier de financements par appels à projets. Les universités ont d'ailleurs entrepris de se classer elles-mêmes en se regroupant au sein d'associations, dont les noms affichent l'ambition : « universités de recherche françaises », « universités de recherche et de formation » ou « petites et moyennes universités ». Par ailleurs, l'essor des établissements privés s'octroyant, en dépit du droit, le titre d'université ou délivrant des diplômes en théorie réservés aux établissements publics participe à la confusion. La Cour a donc envisagé trois options afin d'assurer un meilleur pilotage d'établissements qui n'accueillent plus les mêmes profils d'étudiants, n'assurent plus les mêmes missions et ne bénéficient plus des mêmes financements.

Des relations institutionnelles à portée variable selon les territoires

Les collectivités territoriales sont des alliées précieuses pour les universités, en raison des financements qu'elles leur accordent – environ 1,5 Md€ par an – et d'une politique souvent volontariste. Malgré tout, il existe trop peu d'instances permettant des échanges d'informations et la mise en œuvre d'actions communes à toutes les collectivités, ce qui entrave la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et maîtrisée. Cela a également pour effet de conduire à une répartition perfectible ainsi que, dans certaines situations, à une dispersion des financements. Quant au ministère chargé de l'enseignement supérieur, il peine à associer les collectivités territoriales à l'exercice de contractualisation qu'il mène tous les cinq ans avec les universités. Pour l'heure, il oscille entre une déconcentration - récente - de la gestion des établissements au niveau académique, et un pilotage qui demeure très concentré. Sur le terrain, la fonction de recteur délégué à l'enseignement supérieur, créée dans certaines académies de région depuis 2020 pour faciliter le dialogue avec les universités, s'installe pas à pas, mais sans missions clairement établies ni pleine délégation de la part des recteurs de région académique.

Une reconnaissance du monde de l'entreprise qui reste à construire

Les acteurs du monde économique s'affirment comme des interlocuteurs essentiels pour les universités. Elles les associent à leurs instances stratégiques ou les font participer à leurs conseils pédagogiques, en particulier en licence professionnelle et en master. Ces initiatives restent toutefois dispersées. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur n'a pas développé une approche et une méthodologie plus systématiques. Celles-ci permettraient de calculer le retour sur investissement des dépenses en faveur de l'enseignement supérieur et pourraient constituer un élément décisif dans le cadre des négociations budgétaires menées avec le ministère chargé du budget. On constate toutefois une perception mitigée de la part des chefs d'entreprise : une majorité souhaiterait être davantage associée à la définition des enseignements et être mieux informée sur l'offre de formation universitaire, encore estimée trop complexe et peu lisible. La plupart déplore également un manque de réactivité dans la construction et l'agrément des diplômes d'État.

[Lire le rapport](#)

CONTACT PRESSE :

Julie Poissier ■ Responsable des relations presse ■ T 01 42 98 97 43 ■ 06 87 36 52 21 ■ julie.poissier@ccomptes.fr



@Courdescomptes



ccomptes



Cour des comptes



Cour des comptes